



ORDRE INFIRMIER :

Paris, le 20 mai 2010

Le contrordre tant attendu de Mme Bachelot, est enfin arrivé...

Depuis des mois, Mme BACHELOT répondait inlassablement aux députés qui l'interrogeaient sur l'ordre infirmier, que la loi avait été votée avant son arrivée et qu'elle n'avait d'autre solution que de la faire appliquer.

Et puis coup de théâtre, ce mercredi 19 mai, la Ministre de la Santé, devant les députés, est venue appuyer le projet de loi d'Yves BUR, soutenue par la **CFTC** depuis le départ.

C'est pourquoi je soutiendrai votre proposition

« J'avais demandé aux instances ordinales de ne pas dépasser 20 € de cotisations mais celles-ci n'avaient pas voulu obéir à ces conseils de bon sens. Je ne laisserai pas l'ordre exposer les employeurs salariés au risque d'être poursuivis pour exercice illégal. Les instances disciplinaires et le Haut Conseil des Professions Paramédicales garantissaient un cadre à la pratique des infirmiers. Notre système de santé a besoin de cohésion et n'a pas besoin d'un double pilotage. C'est pourquoi, je soutiendrai votre proposition de loi et ferai en sorte de ne réserver l'obligation d'adhérer à l'Ordre que pour les infirmiers libéraux. »

Mme BACHELOT rejoint ainsi l'analyse **CFTC** mise en avant depuis 2006. Mme Bachelot s'engage enfin dans la seule voie raisonnable qui doit rassurer les infirmiers sur la pratique de leur exercice.

La **CFTC** ne voulait pas de conciliation, mais une proposition de loi qui sache apprécier la réalité du terrain dans nos établissements.

Une victoire de la ténacité et de la raison

L'action permanente de la **CFTC** auprès des députés a permis à Mme la Ministre de légitimer son soutien à la proposition d'Yves BUR.

La **CFTC** demande que ce projet de loi soit examiné au plus vite par le Parlement.

Dans l'attente, la **CFTC** conseille aux infirmiers d'ignorer les menaces et le chantage.

Contacts presse :

Bernard Sagez : 06 81 22 85 45

Michel Rollo : 06 62 71 25 40

www.cftc-santesociaux.fr